

Les tarifs

	Revenu fiscal de référence		Reste à charge par l'usager	
	pour 1 personne	pour 1 couple	Prix pour 1 usager	Prix « duo »
			Prix par personne	
Catégorie 1	De 0 à 7 999 €	De 0 à 12 999€	2,50 €	2,00 €
Catégorie 2	De 8 000 à 12 999 €	De 13 000 € à 18 999 €	3,50 €	3,00 €
Catégorie 3	De 13 000 à 17 999 €	De 19 000 € à 25 999€	5,00 €	4,50 €
Catégorie 4	Plus de 18 000 €	Plus de 26 000 €	7,00€	6,00 €

(1) Pour un déplacement à 2 personnes, venant exactement du même point d'origine et allant exactement au même point de destination, un prix spécifique est proposé. Un trajet est décompté à chaque usager. Le prix à payer est celui de la catégorie de chacun des passagers.

Pour plus de renseignements

Mairie de Savigneux
Place du 8 mai
42600 Savigneux
04 77 96 79 79
mairie@savigneux.fr

Pour qui ?

- Les personnes de 70 ans et plus habitant Savigneux ou
- Les personnes majeures reconnues handicapées, résidant la commune

Comment ?

- Ce service fonctionne sur adhésion auprès de la mairie de Savigneux.
- Le bénéficiaire acquiert une carte nominative pour bénéficier du service.
- La carte est valable une année à compter de la date d'achat et coûte 15€.

Pour aller où ?

- Toute la commune de Savigneux, dont les hameaux et les parties agglomérées de Montbrison.

A quel prix ?

- en fonction des revenus : de 2,00 à 7 € selon le revenu fiscal de référence

Combien de trajets ?

- 96 trajets par an, pris en charge par la commune, à partir de la date d'inscription au service.

Qui assure le service ?

- Alliance Ambulance





Modalités de réservation :

- La réservation s'effectue a minima 24h à l'avance.
- La réservation se fait auprès du prestataire, en précisant le nombre de personnes.
- En cas d'urgence, les appels du jour J seront soumis à la disponibilité du taxi qui pourra refuser la course.
- En cas d'annulation du trajet, le désistement doit se faire au plus tard 2 heures avant la course.
- En cas de course non annulée mais pas réalisée :
 - L'usager payera la totalité du prix de la course (prix forfaitaire, sans déduction de la prise en charge de la collectivité) auprès du prestataire,
 - La commune ne règlera aucune participation financière,
 - Un trajet sera décompté de sa carte.



Les plages horaires des courses :

Les déplacements doivent s'effectuer sur les plages horaires suivantes :

- Du lundi ou vendredi de 8h à 18h30, le samedi de 8 à 14h.
- Il n'y a pas de service les dimanches et jours fériés sauf les dimanches d'élection où un service restreint (domicile / mairie uniquement) est proposé de 9h à 12h et de 14h à 17h00.



Précisions sur l'utilisation du taxi social :

- L'usager doit attendre le taxi dehors sur le trottoir à l'heure commandée.
- Le taxi n'est pas habilité à attendre l'usager lors de vos rendez-vous (médicaux, services,).
- Il s'agit d'un service de « porte à porte », dans la mesure du possible.
- Ce service permet de bénéficier de **96 trajets** avec soutien financier de la commune (soit 48 allers-retours) par an, à partir de la date d'inscription au service.
- Pour un déplacement à 2 personnes, venant exactement du même point d'origine et allant exactement au même point de destination, un prix spécifique est proposé : prix duo. Un trajet sera décompté à chaque usager, en fonction de sa catégorie.
- Le paiement s'effectue directement auprès du prestataire.



Les pièces justificatives à fournir pour l'adhésion :

- Justificatif de domicile (facture EDF ou eau, taxe d'habitation)
- Copie de la carte d'identité
- Relevé d'imposition des revenus de l'année n-1
- Une photo d'identité
- Un chèque de 15 € à l'ordre du Trésor public – mairie de Savignieux
- Reconnaissance d'un handicap par la carte de la MDPH (pour ceux qui sont concernés)

